

Date de dépôt: 16 janvier 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. François Thion : Avenir d'Infor jeunes

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 décembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Comme déjà relayé par la M 1758, un nombre important de professionnels et d'institutions travaillant en contact avec les adolescents et jeunes adultes du canton et des communes se préoccupent du devenir d'Infor jeunes.

Ce service de l'Hospice général (HG) offre, en amont de l'assistance, des prestations aux jeunes adultes et à leur entourage notamment en partenariat avec les institutions de plusieurs départements cantonaux, des services communaux et de nombreuses associations privées. Parmi ces prestations, mentionnons le coaching personnalisé, un service de médiation familiale, un service d'information sociale, de l'hébergement d'urgence et à moyen terme combinant tous deux un suivi socio-éducatif. Infor jeunes offre également des prestations au réseau interprofessionnel et met ainsi de l'huile dans leurs rouages avec, pour objectif, de faciliter l'insertion des jeunes adultes dans notre société.

La direction de l'Hospice Général, aux prises avec l'application du budget alloué à l'institution, pose les exigences d'un recentrage des missions d'Infor jeunes. Elle propose de fusionner les missions de prévention d'Infor jeunes, en amont de l'assistance publique, aux prestations d'aide financière

dans une sorte de « CASS pour jeunes adultes ». Si le maintien des missions d'information et de suivi social individuel semble être acquis, les prestations en faveur de la coordination interinstitutionnelle, telles que le Conseil d'Etat l'a explicitement demandé, sont sérieusement menacées (cf. Aide à l'insertion des jeunes gens en rupture de formation Action publique concertée, Rapport au Conseil d'Etat, août 2007).

Question :

Parmi les axes et recommandations apportés par le « Rapport sur l'aide à l'insertion pour les jeunes gens en rupture de formation », quelle place pourra-t-on garantir au Service d'Infor Jeunes, structure légère actuellement en restructuration conjoncturelle, qui a su développer une grande expérience dans le travail en réseau et dont les compétences de ses professionnels tant dans le suivi et le coaching individuel des jeunes que dans la mise en place des partenariats interinstitutionnels sont reconnues ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour sa réponse.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le conseil d'administration de l'Hospice général s'est saisi de la question de l'avenir d'Infor Jeunes dans le cadre des réflexions qu'il mène sur les missions de l'institution. Différentes options sont en discussion concernant l'avenir d'Infor Jeunes.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas encore pris de décision, souhaitant justement pouvoir intégrer dans sa réflexion le rapport cité par l'interpellation urgente écrite.

La volonté de l'Hospice général est de s'assurer que la réponse institutionnelle qui est donnée aux jeunes en rupture soit en phase tant avec leurs besoins qu'avec la politique sociale et de formation spécifiques à cette population voulue par le Conseil d'Etat et figurant précisément dans le rapport sur la qualification des jeunes en rupture de formation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot